

Conseil municipal du 17 mars 2014-20h30

L'an deux mil quatorze, le dix-sept mars, à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Philippe POUMAILLOUX, Maire.

Étaient présents : M. POUMAILLOUX, MM. CREVEL, COUSIN, MOSER et Mmes BOUQUET, CHABAGNO, adjoints, Mmes LALOS, REDUREAU, GONCALVES, QUILLE, PHILIPPO - MM. SAENE, LEVEAU, BOUHAMIDI, GARNIER, DUBOIS et PASSELAIGUE conseillers.

Absents excusés : Mme SESBOUE

Procurations : -

Secrétaire : M. Garnier

Convocation et affichage : 10/03/14 **Conseillers en exercice :** 18 **Présents :** 17 **Votants :** 17

Chaque conseiller municipal ayant reçu un exemplaire du compte-rendu de la séance précédente, les grandes lignes du dernier conseil municipal sont rappelées. Aucune remarque n'est faite.

2014/008 – Budget principal de la commune - Comptes 2013

- *Compte administratif et compte de gestion 2013*

FONCTIONNEMENT

Dépenses	1 190 740,40 €
Recettes	1 554 107,16 €

soit un excédent de fonctionnement de	363 366,76 €
--	---------------------

INVESTISSEMENT

Dépenses de l'année	951 002,98 €
Recettes de l'année	397 067,54 €
Excédent de financement capitalisé (1068)= résultat affecté	303 116,48 €
Excédent d'investissement fin 2012 reporté	101 506,65 €

<u>Total recettes d'investissement</u>	<u>801 690,67€</u>
--	--------------------

soit un déficit d'investissement	-149 312,31 €
---	----------------------

Les restes à réaliser

Dépenses	419 425,00 €
Recettes	258 624,00 €

<u>soit un solde de reste à réaliser de</u>	<u>-160 801,00 €</u>
---	----------------------

<u>Le besoin de financement de la section d'investissement est de</u>	<u>-310 113,31 €</u>
---	----------------------

- *Affectation du résultat de fonctionnement 2013*

⇒ Affectation obligatoire pour financer l'investissement	310 113,31 €
⇒ Affectation facultative du solde du résultat de fonctionnement	53 253,45 €

Affectation à l'article 1068 du BP 2014 = 310 113.31 €,

Affectation à la ligne 002 résultat fonct reporté du BP 2014 = 53 253.45 €,

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du compte administratif de l'exercice 2013 et considérant la concordance des comptes de l'ordonnateur et du comptable, après que le maire se soit retiré de la salle, approuve à l'unanimité les comptes présentés et l'affectation du résultat.

Monsieur le Maire précise que les comptes à la fin de l'exercice 2013 présentent une situation excédentaire, avec pourtant une année de gros investissements. Le résultat dégagé sur le fonctionnement permet de financer les projets en cours. Les annuités de la dette vont diminuer à partir de 2015, laissant une marge de manœuvre pour le prochain mandat.

2014/009 - Budget principal de la commune - Budget primitif 2014

Section de fonctionnement équilibrée à 1 591 628,74 €

Section d'investissement équilibrée à 973 297,95 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2014.

Monsieur le Maire précise que le budget a été ajusté sans augmentation des impôts, en intégrant les dépenses liées à la mise en place des rythmes scolaires en septembre, la diminution de la DGF (le chiffre n'est pas notifié), l'augmentation des charges sociales y compris celles des élus.

2014/010 - Taux communaux d'imposition 2014

	2013		2014		Ecart bases 2014/2013		Ecart produits 2014/2013	
	Bases	Produits	Bases	Produits	en €	%	en €	%
Taxe d'habitation	2 621 000	475 449	2 704 000	490 506	83 000	3,2%	15 057	3,2%
Prélèvement FNGIR		-194 635		-189 267	0		5 368	-2,8%
Taxe foncier bâti	1 793 000	313 596	1 839 000	321 641	46 000	2,6%	8 045	2,6%
Taxe foncier non bâti	68 100	18 884	67 600	18 745	-500	-0,7%	-139	-0,7%
s/s total	4 482 100	613 294	4 610 600	641 625	128 500	2,9%	28 331	4,6%
TP-CFE	473 900	101 746	420 700	90 324	-53 200	-11,2%	-11 422	-11,2%
TP-Cvae		73 204		77 116			3 912	5,3%
s/s ex TP		174 950		167 440			-7 510	-4,3%
part de la TP/pdt fiscal		22%		21%				
s/ total produit fiscal		788 244		809 065			20 821	2,6%
Alloc. compensatrices		26 714		24 507			-2 207	-8,3%
Total produits		814 958		833 572			18 614	2,3%

- Vu le BP 2014 et le produit fiscal attendu,
- Vu l'état 1259 transmis par la Préfecture, notifiant le produit fiscal,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux communaux et de les fixer ainsi pour 2014 :

	Taux votés 2013	Taux 2014
Taxe d'habitation	18.14 %	18.14 %
Taxe sur foncier bâti	17.49 %	17.49 %
Taxe sur foncier non bâti	27.73 %	27.73 %
Cotisation foncière des entreprises	21.47 %	21.47 %

2014/011 - Budget annexe lotissement communal – Comptes 2013 et budget 2014

▪ Comptes administratif et de gestion 2013

<u>Fonctionnement</u>		<u>Investissement</u>	
Dépenses	27 114.09 € HT	Dépenses	196 027.00 €
Recettes	252 715.85 € HT	Recettes	
Résultat	+ 225 601.76 € HT	Résultat	- 196 027.00 €

▪ Budget primitif 2014

Section de fonctionnement équilibrée à 225 601.76 €

Section d'investissement équilibrée à 196 027.00 €

L'excédent du budget annexe à reverser au budget communal est inscrit pour 26 574 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité les comptes 2013 et le projet de budget 2014 du lotissement communal

2014/012 - Budget annexe assainissement - Comptes 2013 et budget 2014

▪ Comptes administratif et de gestion 2013 et affectation du résultat 2013

FONCTIONNEMENT

Dépenses	132 812.81 €
Recettes	142 117.49 €
Excédent 2012 reporté	17 005.10 €

soit un excédent de fonctionnement de 26 309.78 €

INVESTISSEMENT

Dépenses	298 118.16 €
Recettes	201 076.66 €
Excédent 2012 reporté	107 659.21 €

soit un excédent d'investissement de 10 617.71 €

Les restes à réaliser

Dépenses	14 350.00 €
Recettes	2 350.00 €

soit un solde de reste à réaliser de -12 000,00 €

Le besoin de financement de la section investissement est de - 1 382.29 €

▪ Affectation du résultat de fonctionnement 2013

Le résultat de 26 309.78 € est affecté ainsi :

. Affectation obligatoire pour financer l'investissement à l'article 1068 du BP 2014 = 1 382.29 €,

. Affectation du solde à la ligne 002 Résultat fonctionnement reporté du BP 2014 = 24 927.49 €,

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du compte administratif de l'exercice 2013 et considérant la concordance des comptes de l'ordonnateur et du comptable, après que le maire se soit retiré de la salle, approuve à l'unanimité les comptes présentés et l'affectation du résultat.

▪ **Budget primitif 2014**

Section de fonctionnement équilibrée à 212 975.49 €
Section d'investissement équilibrée à 99 963.49 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2014.

2014/013- Redevance assainissement 2014

Le barème fixé par le Mans Métropole, passe de 1,693 € à 1,743 € par m³ d'eau (+2.95%). La même augmentation est appliquée sur la part communale qui passerait de 0.409 € à 0.422 €.

Pour permettre la couverture de l'annuité de l'emprunt à réaliser pour l'assainissement du secteur de La Mue, la part qui reste à la commune sur le m³ d'eau devait être augmentée de 0,13 € sur 2 exercices.

En 2013, 0.07 € ont été ajoutés au tarif. Pour 2014, le maire propose d'augmenter de 0.06 € la part restant à la commune.

Aussi, la redevance communale serait fixée à **2,225 €** par m³ (1,743+0,422+0,06 €).

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité d'appliquer le tarif de **2,225 €** par m³ à compter du **1^{er} avril 2014**.

Les indices INSEE pour fixer la participation d'assainissement collectif PAC ne sont pas publiés.

2014/014- Taxe d'aménagement – exonération

La loi de finances 2014 a ajouté une nouvelle exonération concernant les abris de jardin soumis à déclaration préalable.

Par délibération prise avant le 30/11/2014 pour une application au 1/1/2015, les organes délibérants des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale, les conseils généraux et le conseil régional de la région d'Ile-de-France peuvent exonérer de la taxe d'aménagement, en tout ou partie, les abris de jardin soumis à déclaration préalable.

En application de l'article L.331-9 du code de l'urbanisme, le conseil municipal **décide d'exonérer à 50% les abris de jardin soumis à déclaration préalable, à compter du 1er janvier 2015.**

2014/015- Internet haut débit : subvention pour l'installation de paraboles individuelles

La commune réalise actuellement une montée en débit d'internet sur la commune, qui permettra à 90% des foyers pavlinéens d'obtenir un débit d'au moins 8 Mo.

D'après les estimations, 75 foyers resteraient avec un débit inférieur à 2 Mo.

Dans un souci d'équité, il est proposé d'accorder une participation à l'installation d'une antenne ou parabole destinée à améliorer la desserte au-delà de 2 Mo, qui pourrait être fixée à 200 €

Un règlement fixerait les conditions d'attribution :

- Facture de l'installation, datée entre le 1^{er} juillet 2014 et le 31 décembre 2015, d'une antenne ou parabole permettant un débit internet au-delà de 2 Mo
- Justificatif du fournisseur d'accès que la ligne dispose d'un débit inférieur à 2 Mo
- Pour la résidence principale à St Pavace
- 1 seule participation par foyer
- 200 € maxi dans la limite de la facture réglée

Après en avoir délibéré, et au vu du budget primitif 2014, le conseil municipal décide d'affecter un crédit de 20 000 € à l'article 6574 subventions pour cette opération, et accepte les clauses du règlement comme ci-dessus.

- **Décision du Maire**, prise depuis le dernier conseil municipal, dans le cadre de ses délégations :
2014/008 : Déclaration de ne pas aliéner Vte Mortier – 47 rue du Champ Large
- **Information**
Cérémonie de commémoration du 19 Mars.
- **Comptes rendus des commissions et de la CDC**
 - Communauté de communes : Le projet de tennis couvert avance, le programme est inscrit au budget, avec des subventions qui conditionnent sa réalisation
 - Commission animation : organisation de la Fête du village le samedi 28 juin 2014
 - Commission familiale : Déplacement du CME à Paris le 5/03, avec rencontre de notre Député
 - Commission voirie : à la demande de la CDC, visite de points difficiles de collectes des ordures ménagères.

M. Poumailloux remercie son équipe pour les années passées au service des palvinéens et les nombreuses réalisations menées, avec beaucoup de plaisir et d'amitié avec les élus et le personnel.

Noms des élus	Signatures	Noms des élus	Signatures
Philippe POUMAILLOUX		Patricia LALOS	
Claude CREVEL		Jacky GARNIER	
Michelle BOUQUET		Norredine BOUHAMIDI	
Anne-Gaëlle CHABAGNO		Odile SESBOÛÉ	Absente excusée
Philippe COUSIN		Elisabeth QUILLE	
Jean-Claude MOSER		Jean-Marie DUBOIS	
Nathalie GONÇALVES		Philippe SAENE	
Maryse REDUREAU		Marianne PHILIPPO	
Philippe LEVEAU		Max PASSELAIGUE	